

Adulte handicapé : des aides pour vivre et travailler

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE L'ACCÈS AUX DROITS



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vous accueille et vous informe sur les aides présentées dans cette page.



@Photographie.eu

Les aides financières

Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) et complément de ressources

Versée par la CAF, l'AAH constitue un revenu minimum au bénéfice de personnes âgées de 20 à 60 ans, et atteintes d'une incapacité permanente. Un complément de ressources peut être ajouté à l'allocation, selon certains critères liés à l'absence durable de revenu d'activité causée par le handicap.

→ Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Versée par le Département, cette prestation personnalisée est attribuée aux adultes dont le niveau de dépendance nécessite de financer différents besoins et équipements pour conserver une vie autonome.

EN DÉTAIL

La PCH permet de compenser les surcoûts de toute nature liés au handicap dans la vie quotidienne :

- aide humaine pour les tâches essentielles du quotidien,
- aide technique : fauteuil roulant, prothèse...
- aide pour l'aménagement du logement, du véhicule,
- aide pour compenser le surcoût lié aux transports,
- aide spécifique ou exceptionnelle, par exemple entretien d'une audioprothèse,
- aide animalière, par exemple chien guide d'aveugle.



La PCH se substitue (en la modifiant) à l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP).

3679

AAH

(Allocation pour Adulte handicapé) attribuées par le Département dans les Alpes de Haute-Provence.

Les cartes et leurs compensations

La carte de priorité permet un accès prioritaire aux places assises (transports en commun, espaces et salles d'attente, établissements accueillant du public) et fait aussi office de coupe-file d'attente. La carte d'invalidité permet un accès prioritaire aux places assises, un tarif réduit dans certains transports et des crédits d'impôts.

La carte de stationnement permet d'utiliser des places réservées au stationnement des personnes handicapées.

9000

CARTES

de priorité, d'invalidité et de stationnement attribuées par la MDPH dans les Alpes de Haute-Provence

Travailleur handicapé

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Elle concerne toute personne en capacité de travailler, mais dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par un handicap.

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Pour les personnes handicapées qui se trouvent dans l'impossibilité de travailler en milieu ordinaire, les ESAT sont des structures de travail salarié et adapté avec un soutien éducatif et social.





Suivez-nous



Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)